

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Campbon

Par arrêté préfectoral n° 2017/ICPE/231 en date du 17 octobre 2017 une enquête publique est ouverte à la mairie de Campbon, pendant une période de 32 jours du lundi 13 novembre 2017 au jeudi 14 décembre 2017 inclus, portant sur la demande présentée par la SEPE « Lande du Moulin » en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Campbon.

Cette installation, soumise à autorisation, est rangée sous le n°2980-1° de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Jean-Marc Guillon de Princé, cadre supérieur de la Fonction publique à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Campbon, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- **lundi 13 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 :** **mairie de Campbon**
- **mardi 21 novembre de 14 h 00 à 17 h 00 :** **mairie de Campbon**
- **jeudi 30 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 :** **mairie de Campbon**
- **samedi 09 décembre de 9 h 00 à 12 h 00 :** **mairie de Campbon**
- **jeudi 14 décembre de 14 h 00 à 17 h 00 :** **mairie de Campbon**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier papier d'enquête publique et sur un poste informatique en mairie de Campbon aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie de Campbon. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Campbon (place de l'Église, 44750 Campbon) ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.eolien.campbon@gmail.com. Les observations transmises par voie électronique seront mises à la disposition du public sur le site internet de la préfecture. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique: www.loire-atlantique.gouv.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Campbon pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la SEPE « Lande du Moulin », domiciliée 330 rue du Port-Salut, 60 126 Longueil Sainte-Marie ou par courriel vers M. Guillaume Le Toullec (responsable de projets) à l'adresse suivante : guillaume.letoullec@enercon.de

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par la préfète assortie de prescriptions d'exploitation ou de refus.